



GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES
De Nice Et De La Region Provence Alpes Cote D'azur

BULLETIN D'INSCRIPTION - 29^{ème} ANNEE

NOVEMBRE 2017 – THEME LIBRE

COTISATION : **35 €**

PARTICIPATION :

PEINTURE HUILE, ACRYLIQUE, AQUARELLE, PASTEL, PHOTO D'ART :

Moins de 73 x 60 cm	Par œuvre, 65 €
Pour les 73 x 60 cm à 100 x 81 cm (40 F maximum)	Par œuvre, 110 €
Au delà de 40 F, demande d'accord écrit	Par œuvre, 300 €

SCULPTURE :

Poids de 0 à 25 kg	Par œuvre, 55 €
Poids de 26 à 50 kg	Par œuvre, 80 €
Au delà de 50 kg	Par œuvre, 200 €

Pour les sculptures d'un poids supérieur, nous contacter.

+ Participation aux frais d'assurance : **5 €**

Nom			
Prenom			
Pseudonyme		Age	
Nationalité			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Pays			
Tel d'Atelier			
Tel personnel			
Fax			
Adresse Email			
Site Internet			



Nombres d'œuvres participant au 29 ème Grand Prix : (**Maximum 3 œuvres**)

Titre des œuvres	Dimensions	Valeur en Euro	Matières

Le bulletin doit être accompagné d'une photo papier par œuvre présentée ou un CD

Délais d'inscription : 31 aout 2017 pour les Artistes de toutes les Nations

Le règlement doit être joint au bulletin d'inscription (*cotisation + participation*) par envoi en suivi ou recommandé

- Par chèque bancaire, à l'ordre de « **L'AIGLE DE NICE** »
- Par virement : Ajouter une copie de la confirmation de l'ordre de virement (Le RIB est disponible au sur la page « Inscription & Adhésion »
- **Attention** : L'envoi d'argent en espèces est formellement interdit

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter toutes les conditions.

(Votre ville)....., (Date)...../2017 (2)

Signature **obligatoire** de l'Artiste :

(1) : Obligatoire même si les œuvres ne sont pas à vendre

(2) : date et signature obligatoires suivies de la mention « lu le règlement et approuvé ».



REGLEMENT DE LA 29^{ème} EDITION

L'Association L'AIGLE DE NICE dont le **Siège Administratif** se trouve au **133 route de Bellet 06200 NICE**, organise chaque année le **GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES DE NICE et de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (GPIAP)**.

Cette importante manifestation est ouverte à tous les Artistes Peintres et Sculpteurs Amateurs et Professionnels Français et Etrangers. Son thème est libre.

CONDITIONS PARTICULIERES

Pour y participer l'Artiste devra adresser au siège administratif et correspondance de **L'AIGLE DE NICE** :

1. Le montant de sa cotisation donnant droit à l'inscription : **35 euros**
2. La participation aux frais d'assurance : **5 euros**
3. Les droits de participation selon les modules décrit ci-dessus: Peintures, Dessins, Photos D'art, Sculptures

Au-delà de ces dimensions ou de ces poids, une demande de dérogation devra être formulée à Monsieur le Commissaire Général. A ce sujet, il est précisé que les œuvres hors norme seront livrées à la salle d'exposition soit par l'artiste lui-même ou un transporteur et repris dans les mêmes conditions sans que l'Association organisatrice ne soit sollicitée à aucun moment pour des formalités ou des modalités de réexpédition.

SEULES LES CREATIONS SONT ADMISES ! LES COPIES SONT EXCLUES.

Les inscriptions sont closes le 31 aout de chaque année pour tous les artistes

IMPORTANT : Il est formellement interdit d'envoyer de l'argent en espèces avec l'inscription. Nous déclinons toutes responsabilités. Règlement par chèque, mandat cash ou virement bancaire - envoi en recommandé ou lettre suivie.

Un Jury présélectionnera les œuvres qui participeront au GPIAP d'après CD-ROM, Photos sur papier ou expédiées par email. Ces éléments seront retournés à leurs auteurs à la fin de l'exposition (les réclamer au Commissariat de l'exposition). La participation des œuvres non sélectionnées sera remboursée.

L'Artiste a la possibilité d'inscrire une à trois œuvres et écrira lisiblement le titre au dos de chacune de ses œuvres encadrée d'un simple cache clou, les cadres et le verre n'étant pas admis).

Tous les frais d'expédition et de réexpédition sont à la charge de l'Artiste. Aucun envoi ne sera accepté si l'Artiste reste redevable des frais d'expédition au transporteur.

Pour tous paiements en chèques Etrangers, rajouter 25,00 euros par chèque établi pour frais bancaires.

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice

Tel : 04 93 18 05 89 Mobile : 06 75 49 95 58

Site web : www.aigledenice.com Email : president@aigledenice.com



Inutile de nous envoyer les œuvres originales avant de connaître les résultats de la présélection. L'Artiste sera informé de sa sélection par courrier simple vers le 16 septembre et recevra les directives à suivre pour l'envoi des œuvres originales et l'insertion dans le catalogue officiel.

Toutes œuvres expédiées au siège social ou au siège administratif de L'Aigle de Nice avant notre lettre d'informations du mois de septembre seront retournées à leurs expéditeurs. Nous ne pouvons pas garder les tableaux longtemps.

Suivant la formule consacrée par les SALONS et GRANDS PRIX :

Les Artistes exposants devront assurer obligatoirement les œuvres sélectionnées contre tous les risques (*incendie, détérioration, perte, vol, etc.*) et être couverts par une responsabilité civile pour tout dégât ou accident qu'il pourra provoquer. L'Association organisatrice du GPIAP, L'AIGLE DE NICE décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés aux œuvres au cours du transport et pendant toute la durée de l'exposition ainsi que toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts qui pourraient être causés aux œuvres exposées. Obligation est faite aux Artistes exposants non assurés de renoncer à tous recours contre L'AIGLE DE NICE, ASSOCIATION organisatrice ainsi que les Municipalités et Galeries qui nous reçoivent, et d'obtenir de leurs assureurs la même renonciation sans réserve. Les sculpteurs devront équiper leurs œuvres de manière à pouvoir les fixer sur un socle afin de diminuer le risque de vol ou de casse. L'AIGLE DE NICE ne peut engager sa responsabilité sur le territoire National et à l'étranger, elle est seule souveraine dans ses décisions, ses responsabilités et ses publicités dans l'organisation du GRAND PRIX. Les Artistes exposants autorisent l'Aigle de Nice à reproduire leurs œuvres **sur tous supports publicitaires** : affiches, cartons d'invitation, photos, vidéos, revues de Presse, et autres.

ATTENTION TRES IMPORTANT :

Les Peintures non reprises à la fin du Grand Prix seront stockées dans un local sécurisé et coûtera à l'Artiste la somme de 10,00 € par œuvre et par mois de stockage. Quant aux sculpteurs, ils sont invités à repartir avec leurs œuvres.

L'AIGLE DE NICE se réserve le droit en cas de FORCE MAJEURE de :

1. Modifier les dates et heures d'ouverture ;
2. Annuler la manifestation (dans cette dernière hypothèse et tenant compte des frais de publicité engagés, 50% seulement de la participation seront remboursés. La cotisation reste acquise à L'AIGLE DE NICE.
3. En cas de désistement, la participation versée ne sera pas remboursée aux exposants, sauf en cas de force majeure sur justificatif.
4. Une enveloppe timbrée devra être jointe pour la réponse.
5. L'ARTISTE qui remporte un Prix à L'Aigle de Nice devra **obligatoirement** faire figurer dans toutes ses démarches publicitaires ou autres la mention du Prix qu'il a obtenu suivi de l'Aigle de Nice.

Ce Règlement est valable pour toutes les expositions sans exception y compris celles dites «*intermédiaires*» et celle de « L'Aigle de Cristal » durant l'année en cours.

Alain BIDEAUX

Président- Fondateur Commissaire Général de l'Aigle de Nice

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice

Tel : 04 93 18 05 89 Mobile : 06 75 49 95 58

Site web : www.aigledenice.com Email : president@aigledenice.com